

## QUESTIONNEMENT AUX CANDIDAT(E)S A L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2012

### REPONSES DE MARINE LE PEN

#### I-THEMATIQUE SECURITE ROUTIERE

**Question n°1 : Si vous êtes élue, vous engagez-vous à rendre obligatoire la prise en compte du deux roues motorisés (2RM) comme un moyen de transport légitime et à considérer leurs 3,8 millions d'usagers comme des conducteurs à part entière : évolution du Code de la route, intégration des 2RM dans les plans de déplacements urbains, infrastructures routières adaptées en tenant compte des spécificités d'évolution des 2RM et de la vulnérabilité de leurs usagers ? OUI**

*Commentaires éventuels.....Je sensibiliserai aussi les collectivités locales à cet important problème*

**Question n°2 : La sécurité routière est un sujet transversal à plusieurs ministères (transports, éducation, environnement, travail...). Sa mise sous tutelle de l'Intérieur en 2010 révèle l'aspect répressif de la politique actuellement menée à l'encontre des usagers considérés comme des infractionnistes ou des délinquants potentiels.**

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à réintégrer la Sécurité Routière au sein du Ministère des Transports ou sous l'égide du Premier Ministre ? OUI**

*Commentaires éventuels.....Je réintégrerai la sécurité routière dans le ministère des Transports pour marquer qu'il s'agit d'abord d'un problème d'éducation et de prévention, avant d'être une question de répression*

**Question n°3 : Le décret du 3 janvier 2012 révèle la méconnaissance des agents de l'État sur l'accidentologie des 2RM et des besoins de leurs utilisateurs en sanctionnant d'une amende de 3eme classe et du retrait de deux points de permis à partir de 2013 le non-port d'un « dispositif rétro réfléchissant », même en plein jour, pour les utilisateurs de motos de plus de 125cm3, alors qu'aucune étude sérieuse ne justifie un tel dispositif qui s'avère inutile, inadapté et discriminant.**

**Si vous êtes élue vous engagez-vous à revoir ce décret en concertation avec les associations d'usagers et à l'avenir à les associer réellement aux décisions qui les concernent ? OUI**

*Commentaires éventuels.....D'une part je supprimerai le permis à points, d'autre part toutes les mesures de sécurité routière doivent faire au préalable l'objet d'une large concertation avec toutes les parties-prenantes. Il faut privilégier les mesures réellement efficaces, et non les mesures « machines à sous ».*

**Question n°4 : En dépit des études qui montrent l'absence de lien entre défaillance technique du véhicule et accidentalité des deux roues motorisés, le gouvernement a annoncé son intention d'introduire un contrôle technique des cyclomoteurs. Puis cette mesure a été repoussée à deux reprises et semble enterrée.**

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à enterrer définitivement cette mesure compliquée, coûteuse pour les usagers, et sans effet positif mesurable pour la sécurité routière des 2RM ? OUI**

*Commentaires éventuels.....La sécurité routière ne doit pas devenir, à cause des coûts qu'elle engendrerait pour les particuliers, un obstacle à leurs déplacements, pénalisant ainsi les plus défavorisés sur le plan financier. Il est préférable de former les utilisateurs de 2 et 4 roues, à cohabiter sur la route lors de l'apprentissage du permis de conduire.*

Questionnaire à retourner à :

Fédération Française de Motocyclisme  
74, avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37  
E-mail : dircom@ffmoto.com

## II-THEMATIQUE SPORT MOTO

**Question n°1** : Il existe, en France, une demande très forte d'une pratique de la moto visant à exploiter les performances des machines en toute sécurité dans le cadre de structures adaptées (circuits), ce qui est également un élément permettant d'améliorer la sécurité routière.

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à favoriser la création de sites dédiés à la pratique des sports mécaniques ? OUI**

*Commentaires éventuels...Dans la limite, bien évidemment, des moyens financiers de l'État et des collectivités locales. Malheureusement, l'argent public n'est pas inépuisable. L'initiative privée est aussi envisageable dans le respect des règles de sécurité*

**Question n°2** : Les sports mécaniques et notamment le sport moto sont souvent stigmatisés sur le plan environnemental alors que toutes les études sérieuses réalisées démontrent que l'empreinte carbone de cette activité est extrêmement faible.

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à rééquilibrer la relation entre les sports mécaniques et le respect de l'environnement ? OUI**

*Commentaires éventuels... Chacun doit pouvoir pratiquer la forme de loisirs ou de sport qu'il souhaite, à condition de respecter ceux des autres, d'autant plus que les machines sont de plus en plus propres et que c'est à ce niveau qu'il faut agir. Il appartient alors aux pouvoirs publics de fixer les règles pour que chacun puisse jouir de son temps libre comme il l'entend. La moto est largement préférable à l'oisiveté !*

**Question n°3** : L'évolution jurisprudentielle en terme de responsabilité civile des sportifs fait peser une lourde menace sur le sport en général et le sport motocycliste en particulier.

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à trouver une solution qui permettra aux fédérations sportives de continuer à proposer leur pratique sportive à des coûts raisonnables tout en prenant en compte les problèmes d'indemnisation des victimes ? OUI**

*Commentaires éventuels.....D'une façon générale, il faut réfléchir sur l'indemnisation. Les victimes doivent recevoir leur dû, mais le coût des assurances ne doit pas conduire à une paralysie généralisée . Nous réunirons les parties-prenantes pour en discuter de façon constructive.*

**Questionnaire à retourner à :**

**Fédération Française de Motocyclisme**  
74, avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37  
E-mail : dircom@ffmoto.com

### III-THEMATIQUE LOISIRS VERTS

**Question n°1 :** Depuis 30 ans, notre pays se couvre d'une multitude grandissante et interconnectée de zonages protecteurs : Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, Aires Marines Protégées, réserves naturelles, Natura 2000, SCAP, ZICO, ZPS, ENS, ZNIEFF 1 & 2, classement Biotope, trames vertes et bleues, corridors biologiques... Certes, protéger la nature, sauvegarder la biodiversité, préserver les terroirs, sont autant d'objectifs nobles que nous partageons volontiers. Malheureusement, un principe essentiel a été oublié ou exclu : l'homme est au cœur de la biodiversité. Il en résulte une sanctuarisation galopante de nos espaces ruraux avec pour conséquence l'exclusion de nombreuses activités de loisirs verts, notamment motorisées.

**Si vous êtes élue, poursuivrez-vous dans cette voie de la « mise sous cloche » ? NON**

*Commentaires éventuels...L'homme n'est pas un prédateur, mais un protecteur, et il protège pour lui, pour l'avenir de l'humanité.. il faut donc concilier la protection pour le long terme et toutes les activités humaines sur le court terme. De ce point de vue, la première qualité est la pragmatisme.*

.....

**Question n°2 :** Depuis décembre 2004, nous avons recensé 28 victimes de chaînes, câbles ou barbelés disposés en travers des chemins : 9 décès et 19 blessés... Deux propositions de loi (la première émanant fin 2010 d'un député PS, la seconde en janvier 2012 d'un député UMP) ont été déposées pour combler le vide juridique qui laisse toute liberté aux propriétaires ou gestionnaires pour clôturer des chemins par des dispositifs dangereux, invisibles ou mal signalés. Cette problématique est juridiquement simple, dépourvue de couleur politique, et dotée d'un enjeu vital (des vies à sauver). Par conséquent, l'adoption d'une nouvelle législation pourrait se faire très rapidement. Il faut simplement lui accorder un créneau dans le calendrier parlementaire...

**Dans cette optique, seriez-vous prête à demander à votre gouvernement d'inscrire l'examen d'une telle loi à l'ordre du jour avant la fin de 2012 ? OUI**

*Commentaires éventuels.....L'intégrité physique d'un individu et, a fortiori, sa vie ne peuvent être mises en danger de tels obstacles dangereux*

.....

**Question n°3 :** Depuis une quinzaine d'années, les politiques de développement du tourisme « vert » font la part belle – nous devrions dire exclusive – aux activités de randonnée non motorisée. De ce fait, les adeptes de la randonnée motorisée subissent discrimination et exclusion. Ceux-ci se voient en effet interdire par principe l'usage de milliers de kilomètres de chemins ruraux. Pourtant, les activités et les impôts de ces citoyens comme les autres contribuent à la sauvegarde de ce patrimoine commun et génèrent une activité économique locale non négligeable.

Il nous semble donc primordial qu'à l'avenir la question de l'accès à la nature et du développement du tourisme « vert » ne dépende plus seulement du Ministère de l'Ecologie, mais de tous les ministères concernés : Tourisme, Sport, Agriculture, Aménagement du territoire...

**Si vous êtes élue, vous engagez-vous à suivre cette proposition ? OUI**

*Commentaires éventuels...Il faut surtout organiser la concertation entre tous les intéressés dans le respect mutuel sous l'égide des pouvoirs publics.*

.....

**Coordonnées de la personne qui a répondu, au nom du candidat, au questionnaire :**

**Date et signature :**

**Questionnaire à retourner à :**

**Fédération Française de Motocyclisme**  
74, avenue Parmentier - 75011 Paris  
Tél : 01 49 23 77 00 - Fax : 01 47 00 08 37  
E-mail : dircom@ffmoto.com